

Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses

Date: 28.06.2017

1. Recettes

En 2018, les recettes augmentent de 5,0 %, soit de 3,4 milliards. L'estimation des recettes inscrite au budget 2018 se fonde sur les estimations pour 2017 mises à jour. Le niveau des recettes globales attendues pour 2017 ne varie cependant pas (voir le tableau).

L'importante hausse des recettes prévue au budget 2018 résulte avant tout de l'intégration dans le budget de la Confédération du fonds alimenté au moyen du supplément sur les coûts de transport d'électricité (+ 1,1 milliard) et de la conversion en capital propre du prêt accordé à SIFEM SA (+ 374 millions). Ces deux transactions entraînent des dépenses pour un montant correspondant et n'ont donc pas d'incidence sur le budget. Corrigée de ces deux effets et d'autres facteurs spéciaux, la croissance des recettes est ramenée à quelque 2,4 %. Elle est donc légèrement supérieure à l'évolution prévue pour le produit intérieur brut nominal (2,3 %).

Tableau 1: évolution des recettes

en milliards de francs	Compte 2016	Budget Estimation 2017	Budget Estimation 2017	Budget 2018	TC E17-18	TC Ø E17-21
Recettes ordinaires	67.0	68.4	68.4	71.9	5.0%	3.2%
Recettes fiscales	62.6	63.9	63.7	66.6	4.5%	3.4%
IFD sur le bénéfice	10.6	9.4	10.2	10.7	5.1%	3.4%
IFD sur le revenu	10.4	10.7	10.5	10.8	3.2%	5.1%
Impôt anticipé	5.2	6.2	6.0	6.2	3.3%	3.2%
Droits de timbre	2.0	2.5	2.4	2.4	0.0%	0.3%
Taxe sur la valeur ajoutée	22.5	23.3	22.8	23.4	2.5%	3.4%
Autres impôts à la consomm.	6.9	6.8	6.8	8.0	17.9%	4.2%
Recettes fiscales diverses	4.9	5.0	5.1	5.1	0.6%	0.2%
Recettes non fiscales	4.4	4.5	4.7	5.3	12.2%	0.0%

TC: taux de croissance

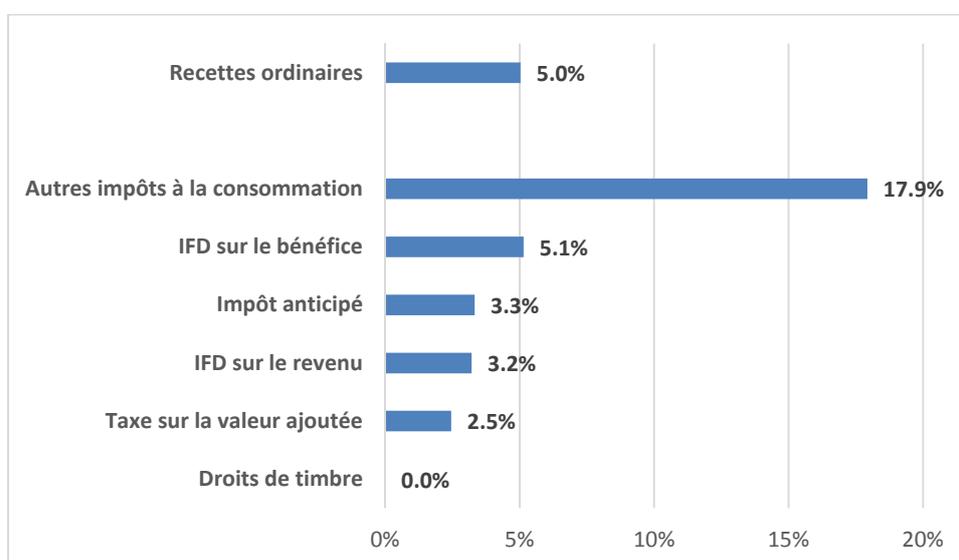
Les principaux postes de recettes évoluent comme suit durant l'exercice 2018:

- **Impôt fédéral direct (IFD) sur le bénéfice:** en 2017, le produit de l'impôt sur le bénéfice devrait dépasser la valeur budgétée (9,4 milliards). Les versements anticipés n'atteindront pas le niveau de l'exercice précédent, mais resteront élevés en comparaison historique. Par conséquent, les impôts sur le bénéfice devraient enregistrer une baisse par rapport à 2016. Durant l'année budgétaire 2018, ils afficheront de nouveau une progression (+ 5,1 %).
- **IFD sur le revenu:** en 2017, les recettes à ce titre devraient être inférieures de 0,2 milliard aux valeurs inscrites au budget. Toutefois, l'estimation dépasse encore le montant record enregistré l'année précédente. La valeur inscrite au budget 2018 se fonde essentiellement sur l'évolution du revenu des ménages au cours des deux exercices précédents, qui a été

plutôt modeste. Par conséquent, le taux de croissance des recettes devrait être modéré (+ 3,1 %) en 2018. Une amélioration notable n'est prévue que les années suivantes.

- **Impôt anticipé:** vu les résultats du compte 2016, il faut s'attendre à ce que le montant inscrit au budget 2017 (6,2 milliards) ne soit pas atteint. En 2018, les recettes à ce titre devraient atteindre 6,2 milliards. Les prévisions relatives aux recettes volatiles ont été établies à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée depuis le budget 2012, qui tient compte de la tendance et corrige les valeurs extrêmes (lissage).
- **Droits de timbre:** l'estimation pour 2017 (2,4 milliards) prévoit que les recettes seront inférieures de près de 0,2 milliard au montant budgétisé. En 2016, leur montant a été inférieur de 0,4 milliard au montant prévu au budget. La baisse du volume des transactions ne suffit pas à expliquer le recul du produit du droit de négociation en 2016. Il faut partir de l'hypothèse que, en raison de la pression actuelle sur les coûts, les investisseurs optent davantage pour des produits exonérés du droit de négociation. Pour 2018 et les années suivantes, la planification budgétaire prévoit par conséquent une stagnation des recettes.
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** durant l'exercice 2017, les recettes ne devraient pas atteindre le montant prévu au budget. D'une part, le taux de croissance nominale prévu pour 2016 reste en dessous du taux inscrit au budget (1,8 % au lieu de 2,0 %). D'autre part, le résultat enregistré lors du compte 2016 était déjà inférieur aux prévisions. En 2018, on s'attend à ce que les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée progressent au même rythme que le produit intérieur brut nominal (2,3 %). Les rentrées fiscales supplémentaires découlant de la révision partielle de la loi sur la TVA ayant été prises en compte, les recettes à ce titre croîtront de 2,5 %, donc à un taux légèrement supérieur à celui de l'économie.
- **Autres impôts à la consommation:** deux impôts qui affichent une tendance à la baisse, à savoir l'impôt sur les huiles minérales et celui sur le tabac, font partie de cette catégorie de recettes. Cependant, d'autres types de recettes seront intégrés au budget de la Confédération à partir de 2018, générant une croissance sensible (+ 17,9 %). Il s'agit du supplément sur les coûts de transport d'électricité, destiné à promouvoir les énergies renouvelables (1067 millions), et de l'impôt sur les boissons spiritueuses (245 millions), la Régie fédérale des alcools étant intégrée dans l'Administration fédérale des douanes. Simultanément, les recettes issues de la part du bénéfice net 2017 de la Régie des alcools seront enregistrées, pour la dernière fois, au titre des recettes non fiscales.

Figure 1: variation des recettes (variation en % B 2018 / estimation 2017)



2. Dépenses

Les dépenses inscrites au budget 2018 se montent à 72 milliards. Elles augmentent de 3,2 milliards, soit de 4,7 %, par rapport au budget 2017. Cette forte croissance est liée aux nouveautés entrant en vigueur en 2018 (réforme de la prévoyance vieillesse 2020, fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, dépenses supplémentaires en faveur de l'armée) ainsi qu'à l'intégration du supplément sur les coûts de transport d'électricité (+ 1,1 milliard) et à la conversion en capital propre du prêt accordé à SIFEM SA (+ 0,4 milliard).

Tableau 2: évolution des dépenses par groupe de tâches

en milliards de francs	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018	TC 17-18
Dépenses	66.3	68.7	71.9	4.7%
Relations avec l'étranger	3.5	3.6	3.9	8.6% *
Défense nationale	4.6	4.7	4.9	2.8%
Formation et recherche	7.2	7.7	7.7	0.2%
Prévoyance sociale	22.5	23.2	23.9	2.7%
<i>dont prévoyance vieillesse</i>	11.0	11.3	12.6	11.6%
<i>dont migration</i>	1.8	1.9	2.1	12.0%
Trafic	9.1	9.2	10.1	9.8%
Agriculture et alimentation	3.7	3.7	3.6	-3.0%
Finances et impôts	9.2	9.6	9.5	-0.8%
Autres groupes de tâches	6.5	6.9	8.4	20.7% **

TC: taux de croissance

* TC Relations avec l'étranger, données corrigées de l'effet SIFEM: - 1,8 %

** TC Autres groupes de tâches, données corrigées de l'effet du fonds alimenté par le supplément: 5,3 %

- Abstraction faite de la conversion, sans incidence sur le budget, du prêt accordé à SIFEM SA en capital propre (+ 374 millions), les dépenses destinées au domaine des **relations avec l'étranger** diminuent de près de 2 %. Elles ont d'abord été adaptées en fonction du tassement du renchérissement (notamment pour répondre à la motion Dittli). En outre, le Conseil fédéral a proposé, dans le cadre de la mise au point du budget, d'appliquer de nouvelles réductions dans le domaine de la coopération internationale.
- La croissance des dépenses consacrées à la **défense nationale** (+ 2,8 %) traduit la priorité que le Conseil fédéral et le Parlement accordent actuellement à l'armée et à la sécurité.
- Après avoir affiché des taux de croissance élevés ces dernières années, le domaine de la **formation** et de la **recherche** ne connaîtra qu'une légère progression des dépenses (+ 0,2 %). Il s'agit, d'une part, de tenir compte de la faiblesse du renchérissement (en réponse à la motion Dittli) et, d'autre part, de dégager une marge de manœuvre pour les tâches auxquelles le Parlement accorde une priorité plus élevée actuellement (prévoyance vieillesse, armée, routes nationales).
- La **prévoyance sociale** progresse de 2,7 %, les principaux vecteurs de croissance étant la réforme de la prévoyance vieillesse et le domaine de la migration. Le financement additionnel de l'assurance-invalidité (supplément de TVA) arrivant à échéance, une partie des ressources concernées sera consacrée à l'AVS.
- En ce qui concerne le domaine du **trafic**, le taux de croissance (+ 9,8 %) s'explique par la forte augmentation des dépenses par suite de l'instauration du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

- Le recul des dépenses consacrées au domaine de **l'agriculture et de l'alimentation** (- 3,0 %) est dû en particulier à la correction du renchérissement demandée par la motion Dittli.
- Les dépenses du groupe de tâches **finances et impôts** diminuent en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

Figure 2: variation des dépenses par groupe de tâches (variation en pourcentage B 2018/B 2017, données corrigées de la conversion en capital propre du prêt accordé à SIFEM et de l'intégration du supplément sur les coûts de transport d'électricité)

